

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45 avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 081-248100497-20260601-2026ARRETE01-AI

ARRÊTÉ N° 1AG/2026

Portant délégation de signature à Madame Sophie DEBRIEU
Directrice Générale des Services

La Présidente de la Communauté de Communes Val 81,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9,

Vu le procès-verbal en date du 10 avril 2026 relatif à l'installation du Conseil communautaire et à l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau de Val 81,

Vu la délibération n° 2026/23 du 28 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire à la Présidente de Val 81,

Considérant que l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales autorise le Président d'un Etablissement public de coopération intercommunale à donner, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Directeur Général des Services,

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'accorder une délégation de signature à la Directrice Générale des Services de Val 81,

Considérant que Madame Sophie DEBRIEU, Ingénieure principale, assure les fonctions de Directrice Générale des Services de Val 81,

arrête :

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2026, délégation de signature est donnée à Madame Sophie DEBRIEU, Ingénieure principale, Directrice Générale des Services, pour les actes suivants :

• Ressources humaines :

- Demande de congés.
- Autorisation et état déclaratif des heures supplémentaires.
- Autorisation de conduite.
- Ordres de mission permanents et temporaires.
- Etat des frais de déplacement.
- Tous documents relatifs à l'accueil de stagiaire non-rémunéré.

• Documents administratifs :

- Courrier d'information, à caractère technique ou administratif, n'emportant pas de décisions et ne faisant pas grief, adressé aux services instructeurs des Administrations publiques, Collectivités et Etablissements publics, organismes divers, associations, partenaires de l'institution, à l'exception des courriers adressés aux administrés.

- Plan de prévention et protocoles de sécurité afin de coordonner la sécurité des opérations par des entreprises extérieures.
- Tous rapports émanant du service public d'assainissement non collectif.

• Commande publique :

- Demande de devis.
- Signature de contrat pour des commandes imputables à la section de fonctionnement jusqu'à 5 000,00 €.
- Signature de contrat pour des commandes imputables à la section d'investissement jusqu'à 1 500,00 €.
- Attestation du service fait.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée. Une ampliation sera adressée :

- au Représentant de l'Etat,
- au Comptable de la Collectivité.

Fait à Valence d'Albigeois, le 1^{er} juin 2026.

La Présidente,



Myriam VIGROUX.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 081-248100497-20260601-2026ARRETE01-AI

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux par courrier devant le Tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 Toulouse Cedex 7) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Reçu notification le

Signature de l'Agent,